



COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Procès-verbal de l'Assemblée municipale extraordinaire du lundi
25 mars 2024 à 20.00 heures à la halle de gymnastique

PRÉSENCES :

Bureau des assemblées Présidence M. [REDACTED]
 Secrétaire Mme [REDACTED]

Conseil municipal Maire M. [REDACTED]
 Vice-Maire Mme [REDACTED]
 Conseillère municipale Mme [REDACTED]
 Conseillers municipaux M. [REDACTED]
 M. [REDACTED]
 M. [REDACTED]

Excusée Conseillère municipale Mme [REDACTED]

L'Assemblée de ce jour a été convoquée par publication dans la Feuille officielle d'avis du District de Courtelary no 7 du vendredi 23 février 2024, par affichage public et par le site internet.

Le Président de l'Assemblée municipale informe que pour les besoins du procès-verbal, l'Assemblée est enregistrée. Si lors de la prise de parole, une personne ne souhaite pas être enregistrée, elle est priée de le dire lors de sa prise de parole, l'enregistrement sera éteint pendant son temps de parole.

SCRUTATEURS :

M. [REDACTED] (partie gauche de la salle + le Maire, le Président des Assemblées et Mme [REDACTED]) et Mme [REDACTED] (partie droite de la salle + les 4 autres membres de l'autorité) sont nommés à l'unanimité scrutateurs.

M. [REDACTED], administrateur des finances, et Mme [REDACTED], secrétaire municipale, sont présents dans la salle pour toute la durée de l'Assemblée et n'ont pas le droit de vote. Au fond de la salle, se trouvent 2 spectateurs.

31 ayants droit sont dénombrés dans la partie gauche et 31 ayants droit dans la partie droite, soit au total 62 ayants droit au vote.

Citoyens et citoyennes inscrits : **1253**

Citoyens et citoyennes présents : 62 personnes (*soit 4.95%*)

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 4 décembre 2023
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 820'000.00 pour le remplacement du pont de la Rue des Prés (Annule et remplace le crédit voté le 5 décembre 2022)
3. Discuter et approuver une dépense de CHF 650'000.00 pour la construction d'un pavillon en lieu et place de la cabane du foot
4. Divers

En l'absence de demande de modification dans la chronologie des points figurant à l'ordre du jour, ce dernier est accepté à l'unanimité par l'Assemblée municipale.

OUVERTURE :

Le Président de l'Assemblée municipale reconnaît l'Assemblée légalement constituée et la déclare ouverte.

1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE DU 4 DÉCEMBRE 2023

Le Président de l'Assemblée municipale fait savoir que le procès-verbal de l'Assemblée municipale ordinaire du 4 décembre 2023 a été déposé publiquement du 23 décembre 2023 au 22 janvier 2024. La publication y relative a fait l'objet d'une publication dans la feuille officielle d'avis du district de Courtelary no 47 du vendredi 22 décembre 2023. Durant le délai légal, le procès-verbal n'a fait l'objet d'aucune opposition. Aussi, le Président de l'Assemblée municipale déclare le procès-verbal comme approuvé.

2. DISCUTER ET APPROUVER UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 820'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DU PONT DE LA RUE DES PRÉS (ANNULE ET REMPLACE LE CRÉDIT VOTÉ LE 5 DÉCEMBRE 2022)

Le Président donne la parole à M. [REDACTÉ], responsable du dicastère des travaux publics, énergie et trafic pour la présentation de la demande du crédit d'engagement de CHF 820'000.00 pour le remplacement du pont de la Rue des Prés.

M. [REDACTÉ] fait un rapide point de situation, il rappelle les dates clés : Analyse de l'état des trois ponts du village et crédit de CHF 250'000.00 voté par l'assemblée municipale en 2022, sondages dans le revêtement du tablier du pont de la Rue des Prés, appels d'offres, retour des appels d'offres qui dépassent le crédit voté en décembre et demande d'un devis précis pour un nouveau pont en 2023.

En 2024, le Conseil municipal opte pour un nouveau pont, et convoque l'assemblée municipale extraordinaire le 25 mars 2024. Les prochaines étapes en 2024 sont le dépôt de la demande de permis de construire, un nouvel appel d'offres (SIMAP, marché public) et début des travaux pour fin juin 2024.

Il passe ensuite la parole à M. [REDACTÉ] du bureau SD Ingénierie de Delémont pour la présentation du nouveau pont.

La commune a mandaté SD ingénierie pour faire une analyse des trois ponts du village, à la Rue de la Gare à Sombeval, la Rue de la Gare à Sonceboz (Sonceboz S.A.) et la Rue des Prés. M. [REDACTÉ] explique que le projet est le résultat des investigations faites en 2021 sur les 3 ponts. Le rapport d'investigation a montré la nécessité d'une intervention sur ces ouvrages avec des différents degrés d'urgence. L'ouvrage à la Rue des Prés était l'un des plus limités en termes de charge admissible, aussi c'est celui-là qui fera l'objet de la présentation aujourd'hui.

Les deux ponts de la Rue de la Gare ont été construits dans les années 30, nous avons à disposition des plans partiels de l'époque. Pour le Pont à la Rue des Prés, nous avons pu constater par les cartes historiques du canton de Berne que sa construction est intervenue après. Aussi, nous en avons déduit que l'ouvrage a entre 80 et 90 ans. Le pont est en béton armé, il n'y a pas d'armature de précontrainte, il a été construit selon les normes de l'époque, qui étaient moins défavorables et moins exigeantes que les normes actuelles. Les véhicules étaient moins lourds, il y avait moins de circulation, pas d'exigences en matière de séisme, etc...

Lors de la campagne d'investigations sur l'ouvrage de la Rue des Prés, nous avons pu identifier de l'armature corrodée, du béton éclaté, des infiltrations sous tablier (manque d'étanchéité ou défaut d'étanchéité). D'autres sondages ont été réalisés afin de connaître la corrosion de l'armature, la profondeur de carbonatation, la RAG – Réaction Alcalis Granulat (fissures) et la résistance à la compression du béton et à la traction de l'armature. Ceci nous a permis de dimensionner l'ouvrage et de déterminer les possibilités d'interventions.

La 1ère option, soit le renforcement et l'assainissement de l'ouvrage était possible. Pourtant nous avons réalisé que le coût était très élevé et cette solution ne permettait pas de résoudre tous les problèmes. Et malgré tout, nous avons un ouvrage qui arrivait au bout de sa durée de vie. À ce moment, nous avons posé sur papier les avantages et les inconvénients :

Nouveau projet	Renforcement et assainissement
Avantages <ul style="list-style-type: none">+ Coût (820'000.-) VS Durée de vie (100 ans)+ Respect du gabarit hydraulique Q100 / Q300 / Q100+revanche+ Investissement durable à long terme (réflexion écologique)	Inconvénients <ul style="list-style-type: none">+ Investissement (650'000.-) VS Durée de vie (50 ans)+ Non respect du gabarit hydraulique Q100 / Q300 / Q100+revanche
Inconvénients <ul style="list-style-type: none">+ Coût initial plus élevé+ Fermeture de la route pendant la durée des travaux au trafic motorisé (4 à 5 mois)	Avantages <ul style="list-style-type: none">+ Investissement initial plus faible (à renouveler dans 50 ans)+ Intervention avec limitation réduite du trafic motorisé et piétonnier

Ceci nous a permis de constater que le remplacement complet de l'ouvrage est la meilleure solution.

M. [REDACTED] présente ensuite les plans détaillés du projet, ceux-ci consistent en ;

- la pose d'une passerelle piétonne provisoire;
- la démolition du tablier et conservation des culées;
- le renforcement des fondations existantes;
- le rehaussement de l'ouvrage (environ 70 cm);
- la réalisation du nouveau tablier;
- la réalisation des chemins d'accès et chemins qui longent les berges de la Suze dans le cadre du projet de réaménagement.

Une image 3D est montrée, celle-ci permet de rendre le projet plus compréhensible. Dans le cadre du développement du projet, l'une des questions principales était la fermeture du pont. Le maître d'ouvrage souhaite limiter au maximum la fermeture de la route et du trottoir. La solution choisie va dans ce sens, un pont en structure préfabriquée limite la fermeture du pont à une durée de 4 - 4.5 mois (estimation). Seule une passerelle piétonne sera installée.

M. [REDACTED] présente ensuite le processus de construction en 3D, élément par élément, à savoir :

- la démolition du tablier et conservation des appuis
- renforcement des appuis avec des micropieux (attention à la nappe phréatique)
- réalisation des culées
- pose des poutres préfabriquées (pas besoin d'attendre 28 jours)
- murs d'aile
- bordures (également préfabriquées)
- surbéton et dalles de transition
- pose des pavés et de l'enrobé
- barrières et pylônes (réouverture au trafic)
- finalisation des chemins d'accès, aménagements, etc...

M. [REDACTED] détaille ensuite le financement du pont

Etude préliminaire et supplémentaires	6 000.00
Travaux préparatoires, génie civil, entretien aménagement	143 530.80
Fondation spéciales, étanchements des ouvrages enterrés	71 075.00
Travaux d'aménagement extérieur	11 600.00
Travaux de génie civil et travaux souterrains	5 853.40
Travaux de superstructure	77 352.65
Voies de circulation : Assainissement canalisation conduites	8 630.00
Ouvrage d'art (construction béton)	123 355.00
Voies de circulation second œuvre	6 800.00
Gros œuvres	135 000.00
Construction métallique	16 800.00
Installation électrique (lampadaire)	2 000.00
Autorisation et taxes	3 000.00
Honoraires ingénieurs	67 000.00
Sous-total (HT)	677 996.85
Divers et imprévus (env. 10%)	60 799.70
Sous-total (HT)	738 796.55
TVA 8.1%	59 842.52
TOTAL TTC	798 639.07

Déjà investit

Honoraires ingénieurs	6 000.00
Analyse IMP	14 000.00
Arrondi	1 360.93

Total du Crédit d'engagement 820 000.00

M. [REDACTED] remercie M. [REDACTED] pour sa présentation. Il informe ensuite la population que le Conseil municipal recommande d'accepter le crédit d'engagement de CHF 820'000.00 pour la rénovation du Pont de la Rue des Prés.

Le Président remercie MM. [REDACTED] et [REDACTED] pour leurs présentations, il précise encore que les personnes qui souhaitent prendre la parole veuillent bien communiquer leur nom pour les besoins du procès-verbal.

M. [REDACTED] demande si le pont est prévu pour dévier le trafic si le pont de la Sonceboz S.A. doit être fait ?

M. [REDACTED] répond que oui c'est prévu, car l'idée c'est d'avoir un pont qui peut supporter les 40 tonnes lorsqu'il faudra réparer le pont de la Sonceboz S.A.

M. [REDACTED] demande si la totalité des CHF 820'000.00 est à la charge de la commune ? N'y a-t'il pas de de subventionnement du canton ? Et est-ce que le trafic sera toujours dans un seul sens, sans la possibilité de croiser une voiture ?

M. [REDACTED] répond à la première question et effectivement, c'est entièrement à la charge de la commune. Toutefois, c'est possible que nous recevions quelque chose, c'est en lien avec les travaux du PAE de la Suze.

M. [REDACTED] précise que c'est actuellement en étude auprès du bureau qui gère le PAE de la Suze. Il s'agit d'une mesure de protection contre les crues supplémentaire pour le PAE de la Suze. Mais pour le moment aucune décision n'a été prise.

Le Président précise que pour le moment, rien n'est acquis et que nous aurons peut-être une bonne surprise à la fin.

M. [REDACTED] demande si une variante avec une passerelle piéton indépendante et définitive a été étudiée ?

M. [REDACTED] répond que non, cette variante n'a pas été étudiée.

M. [REDACTED] se demande s'il ne serait pas judicieux d'étudier aussi cette variante ?

M. [REDACTED] répond que pour la sécurité des piétons, des pôles cônes seront à nouveau posés ce qui semble suffisant.

M. [REDACTED] demande encore si le comité qui a étudié la mobilité a été impliqué dans la rénovation du pont ?

M. [REDACTED] répond que les personnes ayant réalisé le plan de mobilité douce sont au courant mais ils n'ont pas été impliqués dans le projet.

M. [REDACTED] souhaite savoir s'il sera possible de rouler des 60 tonnes comme c'est admis par la Confédération ?

M. [REDACTED] répond que le modèle de charge admis par la norme prévoit le passage régulier de 40 tonnes et de façon exceptionnelle des passages de 60 tonnes. L'on prévoit toujours les charges actuelles et celles à venir, ceci est prévu dans le dimensionnement selon les normes actuelles, notamment l'augmentation du trafic, du volume et du poids.

Mme [REDACTED] demande s'il est urgent de faire ce pont ? Car entre les bus des CFF qui passent toutes les heures et la gare en construction, elle trouve qu'il y a trop de chantier dans le village.

M. [REDACTED] répond qu'il comprend complètement son point de vue, mais il est important d'effectuer ces travaux rapidement en raison de la sécurité. Actuellement, le pont est déjà limité à 20 tonnes pour des raisons de sécurité.

M. [REDACTED] demande pourquoi faire un pont à 40 tonnes à la rue des Prés alors que les camions ne passent pas par là ? Car selon lui, impossible de passer avec une semi-remorque.

M. [REDACTED] dit qu'il faut un deuxième pont qui supporte les 40 tonnes notamment lorsque nous devons restaurer le pont de Sonceboz S.A.

M. [REDACTED] pense qu'un camion semi-remorque ne peut pas descendre sur la rue des Prés et que de toute façon les camions devront tous aller tourner à la Bienna, et actuellement avec les travaux à la Gare, cela sera le bordel.

M. [REDACTED] rappelle que les trois ponts sont en mauvais état. A Sombeval, cela n'est pas possible de passer avec des semi-remorques, aussi la seule possibilité c'est la réfection du pont de la Rue des Prés, puis de celui de la Sonceboz S.A. S'il est nécessaire de faire de légers aménagements sur la Rue de la Gare afin de permettre le passage des semi-remorques, ceux-ci seront faits. Concernant le pont de la Rue des Prés, celui-ci sera rehaussé de 70 cm et les travaux seront coordonnés avec les travaux des Berges de la Suze.

M. [REDACTED] dit que des 3 ponts, il y a en a un qui arrive dans une zone 20, un autre devant une école enfantine, mais quel est le concept global pour ces ponts ?

M. [REDACTED] demande à M. [REDACTED], qu'est-ce qu'il entend par un concept global.

M. [REDACTED] répond qu'il se demande s'il faut vraiment les 3 ponts, ne serait-ce pas plus simple de faire qu'un petit pont piéton à la Rue des Prés, un pont pour les voitures à Sombeval et un grand pont à la Sonceboz S.A. ?

M. [REDACTED] répond qu'il faut que la rive Sud du village soit accessible pour les camions étant donné qu'une grande partie des entreprises se trouvent à cet endroit. Aussi, ces ponts sont nécessaires pour les alimenter.

M. [REDACTED] dit qu'alors les camions doivent passer soit dans une zone 20km/h soit devant l'école enfantine ?

M. [REDACTED] répond que cette problématique est connue et que nous ferons un maximum pour sécuriser la zone devant l'école enfantine. Et les camions n'auront pas d'autre choix que de passer dans une zone 20km/h.

M. [REDACTED] précise encore qu'à la Rue des Prés, le passage des camions sera temporaire, jusqu'à ce que celui de la Sonceboz S.A. soit réalisé.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Par vote à main levée, par 45 (20+25) voix pour contre 5 (2+3) refus, les ayants droit approuvent le crédit d'engagement de CHF 820'000.00 pour le remplacement du pont de la Rue des Prés.

3. DISCUTER ET APPROUVER UNE DÉPENSE DE CHF 650'000.00 POUR LA CONSTRUCTION D'UN PAVILLON EN LIEU ET PLACE DE LA CABANE DU FOOT

La parole est donnée à M. [REDACTED], Conseiller municipal, responsable des bâtiments, plan de zone et construction pour la présentation de la demande de dépense de CHF 650'000.00 pour la construction d'un pavillon en lieu et place de la cabane du foot.

M. [REDACTED] commence par faire le point de la situation :

Juin 2021 – Dégâts suite aux intempéries

Janvier 2022 – Dégât d'eau à l'intérieur de la cabane

Décembre 2022 – Refus de la demande de crédit par l'assemblée municipale

Décembre 2022 – Demande d'étudier une variante avec des containers

Février 2023 – Décision d'attribuer le mandat à un bureau d'architecture

Mars – Novembre 2023 – Etude de différentes variantes

Novembre 2023 – Le Conseil municipal retient la variante d'un pavillon en bois

Mars – Assemblée municipale extraordinaire

Mai – Dépôt de la demande de permis de construire

Août – Appel d'offres et début des travaux

Lors de l'assemblée de décembre 2022, le Conseil municipal a été mandaté afin de présenter un nouveau projet et de se renseigner quant à la faisabilité d'un pavillon en «container».

M. [REDACTED] présente les plans du pavillon en container, vue nord, sud et ouest, avec une cuisine, un local technique, une pièce pour le matériel de conciergerie et une zone de vie et deux WC. Il présente ensuite les coûts suivants :

Travaux préparatoires	
Démontage de l'ancien bâtiment	15 000.00 CHF
Canalisations et raccordements	15 000.00 CHF
Autorisation, gabarits et taxes	25 000.00 CHF
Préparation du terrain, applanis	20 000.00 CHF
Bâtiment	
10 containers selon offre	177 000.00 CHF
Piste de chantier provisoire	40 000.00 CHF
Utilisation d'une grue mobile (estimation)	15 000.00 CHF
Sanitaire-chauffage, branchement	5 000.00 CHF
Panneaux solaires, Chauffage	40 000.00 CHF
Électricité, branchement	10 000.00 CHF
Equipement d'exploitation	
Equipement ménager	10 000.00 CHF
Mobilier intérieur	15 000.00 CHF
Aménagements extérieurs	
Bardage boisée du pourtour de l'ensemble	60 000.00 CHF
Chemin d'accès	10 000.00 CHF
Réserve, non-métrés	40 000.00 CHF
Total des coûts pavillon conteneur	497 000.00 CHF
Couverture, toiture (si besoin)	Non inclus

Une cabane en container n'est pas très esthétique, de plus il y a une différence de seulement CHF 150'000.00 avec le projet présenté ci-après. Pour ces raisons, cette version n'a pas convaincu les membres du Conseil municipal. Aussi, celui-ci a décidé de confier le mandat à un bureau d'architecture. C'est M. [REDACTED] du bureau Studio V9 qui a obtenu le mandat. Aussi, M. [REDACTED] lui passe la parole afin de présenter le projet. La présentation de M. [REDACTED] se divise en trois parties, la situation existante, la situation projetée et l'estimation des coûts.

A. La situation existante

Une parcelle magnifique, bien située au centre du village, proche de la Gare. Un relevé des pièces a été fait. Une grande pièce au nord, une partie un peu plus technique au milieu et en bas un rangement pour le foot.

B. La situation projetée

Lorsque la parcelle a été redessinée, M. [REDACTED] s'est intéressé à l'aménagement de celle-ci et de quelle manière l'on peut gérer la parcelle avec les différents flux perçus, notamment à l'ouest, au sud et au nord avec des accès piétons. Il est prévu d'orienter le pavillon vers le Nord, avec vue sur le terrain de foot. On perçoit un grand volume qui est à l'Est, qui est la maison de l'Enfance.

L'emplacement du pavillon actuel est conservé, avec l'idée de le réaménager. Un volume imposant, le but est de conserver la proportion allongée avec une pièce polyvalente au nord. Au centre, une grande cuisine, une partie technique avec sanitaire accessible depuis l'extérieur, et une grande pièce à vivre au nord-est. Avec un plus, des casiers pour rangement du matériel de foot accessible depuis l'extérieur. Le bâtiment est orienté au Nord-Est et sur la place afin de chercher le dégagement. Sur le plan présenté, en jaune, on trouve l'ancien bâtiment avec le nouveau qui est superposé. Le nouveau volume est un peu plus large et plus long. Le but était de conserver la proportion allongée et d'amener la lumière naturelle dans le bâtiment. Il présente ensuite quelques images 3D de l'intérieur. Une pièce à vivre avec une grande cuisine (relativement professionnelle) derrière, les sanitaires, également accessibles depuis l'extérieur, un local technique et pour terminer le local pour les concierges et pour la commune, pièce qui pourra être utilisée par la commune pour ranger les différentes machines. Des armoires pour le foot sont prévues au Sud pour les rangements de balles, filets, etc. pour les plus jeunes qui pratiquent aujourd'hui le foot sur la place. Il s'agit d'une construction en bois sur pilotis, simple, modeste, et vitré sur la partie ouest. Au Nord, un grand parvis d'accueil avec une surface couverte. A l'intérieur, la grande surface est prévue pour des séances, la location ou un p'tit bistro. Une cuisine avec portes coulissantes à ouvrir et fermer en fonction de l'utilisation prévue.

C. L'estimation des coûts

Indication du nouveau pavillon	
Dimension totale	8.80 m x 31.0 m
Volume chauffé	380 m3
Volume non chauffé	140 m3
Surface brute chauffée	120 m2
Surface brute non chauffée	40 m2
Surface couverte	110 m2
Estimation des coûts	
Travaux préparatoires	
Démontage de l'ancien bâtiment	15'000 chf
Canalisations et raccordement	15'000 chf
Autorisation, gabarits et taxes	25'000 chf
Bâtiment	
Gros-oeuvre et construction bois	310'000 chf
Sanitaire-chauffage	50'000 chf
Electricité, panneaux solaires	50'000 chf
Cuisine et menuiserie intérieure	50'000 chf
Direction travaux, architectes, spécialistes	50'000 chf
Aménagement extérieur	
Remise en l'état et nouveaux chemin d'accès	20'000 chf
Equipement d'exploitation	
Equipement ménager, mobilier intérieur	25'000 chf
Réserve, non-métrés	40'000 chf
Total net, inclus TVA 8.1%	650'000 chf

Construction en bois suisse et bois de la région, pompe à chaleur dans le local technique, panneaux solaires, menuiserie, tous les rangements intégrés.

Le Président remercie M. [REDACTED] pour sa présentation et passe la parole à M. [REDACTED] pour l'explication des coûts et les revenus induits par cet éventuel investissement :

Investissement	
Bâtiment	625 000.00
Mobilier	25 000.00
<i>Crédit d'engagement voté</i>	<i>650 000.00</i>
<i>Indemnités assurances</i>	<i>-34 000.00</i>
<i>Total</i>	<i>616 000.00</i>
Amortissements	
Bâtiment 4%	23 640.00
Mobilier 10%	2 500.00
Intérêts	
Intérêts bancaires 2%	12 320.00
Entretien	
Entretien + réparations	1 000.00
Electricité + eau	1 000.00
Assurances	600.00
Charges de personnel	
3 heures par location (CHF 35.00/h, 26 locations/ an)	2 730.00
Grands nettoyages (1 jour)	280.00
Coûts annuels	44 070.00

Locations (estimation)	
Habitants Sonceboz-S. 13 fois à CHF 200.00	2 600.00
Externes 13 fois à CHF 350.00	4 550.00
Revenus annuels	7 150.00

L'idée n'est pas de faire du bénéfice avec ce bâtiment, c'est d'en faire quelque chose d'attractif pour les citoyens, un lieu de vie. Il serait dommage de laisser cette cabane à l'abandon vu le lieu idéal de ce bâtiment en plein centre du village.

Pour terminer, M. [REDACTED] informe que le Conseil municipal recommande d'accepter le crédit d'engagement de CHF 650'000.00 pour la construction d'un pavillon en lieu et place de la cabane du foot.

Le Président ouvre la discussion.

M. [REDACTED] demande pour quelle raison prévoir un local pour les concierges, alors que la commune n'a plus de concierge ?

M. [REDACTED] répond qu'effectivement, les anciens concierges ne sont plus là, mais il y en aura des nouveaux, les machines sont quand même toujours là.

M. [REDACTED] trouve la location proposée de CHF 200.00 pour le pavillon trop chère alors que la halle de gym est louée aux citoyens du village pour CHF 290.00, de plus deux salles à louer l'une à côté de l'autre, ce n'est pas terrible.

M. [REDACTED] répond que si l'on fait une fête avec 50 personnes, il sera plus agréable d'être dans le pavillon que dans la grande halle où nous nous trouvons. De plus, il y a de l'espace dehors où les enfants peuvent jouer par exemple. Le but est d'amener de la vie et de retrouver l'ambiance des grands jours de l'ancienne cabane du foot.

M. [REDACTED] demande encore s'il y a des toilettes publiques dans le projet.

M. Auderset répond que non, pas du tout.

M. [REDACTED] demande comment sera chauffé la cabane ? Une pompe à chaleur ? Ou raccordé au chauffage à distance (Càd) ?

M. [REDACTED] répond que oui, il y a un projet de chaleur à distance, mais vu la lenteur des procédures pour le Càd, nous partons pour le budget avec un exemple concret, dans ce cas une pompe à chaleur.

M. [REDACTED] demande de combien est la capacité du local.

M. [REDACTED] lui répond qu'il y aura 60 places dans la partie vie, assez semblable à maintenant.

M. [REDACTED] [REDACTED] explique que cela fait maintenant deux ans que le foot a une centaine de juniors qui s'entraînent sur le terrain à Sonceboz, ceux-ci n'ont plus accès aux toilettes et aux vestiaires. Aussi, est-ce qu'ils auront accès aux toilettes lors des entraînements ? Eventuellement un accès à la cuisine pour les boissons ? Est-ce que les casiers prévus pour le foot sont à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment ?

M. [REDACTED] répond que les casiers seront accessibles directement depuis l'extérieur, il a été dit que ces casiers seront pour le foot, mais si à l'avenir, il devait y avoir par exemple du tir à l'arc, alors l'on pourrait mettre les arcs dans ces casiers. L'accès aux toilettes a été interdit car elles étaient insalubres. Le jour où cette nouvelle bâtisse prendra vie, le foot sera certainement le premier intéressé pour l'utilisation du bâtiment, mais pas que. Il faudra trouver un terrain d'entente pour l'utilisation du bâtiment. Les détails ne sont pas encore fixés, c'est un peu trop tôt.

Les casiers seront fermés à clés depuis l'extérieur et les toilettes seront également directement accessibles depuis l'extérieur.

M. [REDACTED] dit encore que si des matchs de foot sont à nouveau prévus à Sonceboz, il n'est pas fait référence à des vestiaires dans ce projet, aussi, il demande s'il est envisageable d'utiliser les vestiaires de la halle de gymnastique.

M. [REDACTED] rappelle que l'idée ce n'est plus forcément de faire qu'une cabane du foot, mais qu'elle soit accessible à tous. C'est pourquoi, nous l'avons également appelé autrement. Il rappelle que jusqu'à présent, le foot a toujours eu accès aux toilettes et aux vestiaires de la halle et il n'y a pas de changement prévu à ce sujet.

M. [REDACTED] trouve que le projet est magnifique mais il est trop cher. Comme il a compris, il y a 120m² de surface chauffée, il a fait un rapide calcul et il arrive à passer CHF 1'000.00/m³. Il se demande également si une cuisine professionnelle est nécessaire. Lors de la dernière assemblée concernant le pavillon, la question avait déjà été posée de savoir pourquoi est-ce que des douches n'étaient pas prévues dans ce pavillon ? D'autant plus que maintenant, il y a une centaine de juniors qui s'entraînent. Dans l'optique de développement du foot, il faudrait au minimum étudier de faire des douches dans le futur et pourquoi pas les faire dans un sous-sol ? Pourquoi faire un bâtiment sur pilotis ? Le sous-sol pourrait être laissé brut pour le moment, il ne pense pas que cela coûterait beaucoup plus cher que de mettre le bâtiment sur pilotis et d'isoler tout le fond du bâtiment.

M. [REDACTED] répond aux questions de M. [REDACTED] ; le prix du m³ chauffé est de CHF 850.00, on ne compte que le CFC 2 pour le prix chauffé. On ne tient pas compte de la démolition, de la réserve et des honoraires, c'est vrai que cela peut paraître cher, mais ce sont des normes suisses, le coefficient d'isolation est très élevé, et comme la commune joue un rôle d'exemplarité, il est prévu du bois suisse d'entreprise locale. M. [REDACTED] trouverait dommage d'installer des containers dans un endroit aussi magnifique. Il ne peut que recommander de mettre un peu plus d'argent pour une construction qui énergétiquement fait du sens et sans sous-sol.

M. [REDACTED] répond que concernant les douches, cette question a été écartée, car cela faisait longtemps que l'on en entendait plus parler. Maintenant, il y a un peu les juniors qui reviennent, mais cela fait des années qu'il n'y a plus de match. Même à l'époque, les douches de la halle ont toujours suffi. De plus, nous ne voulions pas encore augmenter les coûts du projet, car celui que nous présentons ce jour est déjà très cher.

M. [REDACTED] trouve que le sport est un peu oublié et cette belle place pourrait donner un jour autre chose qu'une place de foot.

M. [REDACTED] répond que si nous souhaitions faire une cabane du foot digne de ce nom pour le FC la Suze, même le volume prévu pour la conciergerie ne suffirait pas et le projet serait encore plus conséquent. Aujourd'hui, nous ne savons pas comment évoluera le sport, mais nous avons également toujours la halle de gymnastique.

M. [REDACTED] dit encore de faire une excavation du sous-sol poserait un problème en raison de la nappe phréatique qui se trouve très proche de la cabane. Pour la construction de la Maison de l'Enfance, nous avons dû avoir recours à un géologue et faire des analyses de terrain, ce qui coûte très cher. Le montant pourrait vite augmenter de CHF 100 à 200'000.00.

M. [REDACTED] dit que c'est un beau projet, mais il demande s'il a été pensé aux riverains ? Avec le surcroît d'activités qu'il y aurait et avec les nuisances sonores que cela engendreraient. De plus, ils se demandent si les places de parcs seront suffisantes en comptant le cumul de personnes et d'activité dans la halle et le pavillon. Est-ce que les deux toilettes dans le pavillon suffisent ? Selon lui, il faudrait doubler le nombre de toilettes.

M. [REDACTED] dit que les nombres de places sont en suffisance selon l'expérience vécue lorsque la cabane était utilisée régulièrement. La même réflexion a été faite pour les toilettes. Si 40 personnes devaient aller aux toilettes en même temps, cela serait embêtant, mais il y a tout de même peu de risques que cela arrive. Nous nous sommes basés sur l'ancienne utilisation du bâtiment pour définir les besoins. Ce qui a fonctionné pendant plus de 30 ans. L'espace de vie a été priorisée, c'est pourquoi il n'y a pas plus de toilettes.

Mme [REDACTED] aimerait répondre à M. [REDACTED]. Elle est voisine directe du pavillon, elle a connu le pavillon depuis qu'elle est enfant et a toujours habité là. Elle l'a connu lors de ses meilleures années, lorsqu'il y avait beaucoup de fêtes, ça vivait et il y avait de l'ambiance au village. Maintenant, il n'y a plus que les enfants qui font du foot, c'est vraiment mort. Elle trouve que cela ne dérange pas d'avoir du bruit, s'il y a une fête toutes les deux semaines, cela ne va pas poser de problèmes. Dans tous les cas, cela amènera de la vie au village.

M. [REDACTED] précise que ce bâtiment qui sera un peu plus grand que l'ancien, permettra d'éloigner les nuisances pour les riverains. En effet, le local pour le matériel des concierges prévu au bout du pavillon éloignera le bruit.

M. [REDACTED] est surpris de se voir présenter un seul projet, pourquoi n'y a-t-il pas un projet d'un deuxième architecte à la vue du montant prévu. Lorsque la halle de gymnastique a été construite, il a été promis à l'époque que des douches et des vestiaires seraient construits pour le foot.

M. ■■■■■ n'ayant pas été au Conseil municipal à cette période, n'a pas connaissance de cette promesse. Concernant le deuxième projet, un projet « containers » a été présenté à l'assemblée ce soir. De faire appel à un deuxième ou troisième bureau d'architecte rajouterait passablement de frais supplémentaires et un projet à CHF 650'000.00 est déjà assez élevé. Ajouter encore CHF 50'000.00 pour arriver un résultat plus élevé encore n'était clairement pas souhaité. Les calculs sont faits sur la base SIA, c'est peut-être la forme du projet qui aurait été différente.

Le Président demande à l'assemblée si elle souhaite voter sur les deux projets. A savoir le container et le pavillon en bois.

M. ■■■■■ répond que non, pas les containers, ce n'est pas son souhait.

M. ■■■■■ fait la remarque, que la commune a un beau projet pour lequel CHF 650'000.00 seront dépensés alors que les enfants sont laissés dans des containers à l'école toute la journée.

M. ■■■■■ répond que le sujet n'est pas un nouveau bâtiment scolaire.

M. ■■■■■ demande que si nous mettons des panneaux solaires, sommes-nous sûrs que les ballons qui vont arriver sur le toit vont redescendre tout seul.

M. ■■■■■ garantit que cela va fonctionner.

M. ■■■■■ trouve que c'est un beau projet, mais se demande de ce qu'il advient d'un accès pour les personnes à mobilités réduites, car un escalier est dessiné sur le plan.

M. ■■■■■ répond qu'il a raison, celui-ci va disparaître et sera remplacé par une rampe.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

Par vote à main levée, par 26(8+18) voix pour contre 31(21+10) refus, les ayants droit refusent la dépense de CHF 650'000.00 pour la construction d'un pavillon en lieu et place de la cabane du foot.

4. DIVERS

M. ■■■■■ informe qu'il manque un panneau de fin de 30 km/h à la sortie de la zone direction Sombeval. Il lui est répondu que le panneau est commandé et qu'il sera installé prochainement.

M. ■■■■■ demande s'il ne serait pas possible de continuer le 30 km/h jusqu'à Sombeval ? Il propose d'y réfléchir car les personnes accélèrent fortement à la sortie de la zone 30.

M. ■■■■■ demande s'il n'y avait pas aussi un projet de faire des zones 30 km/h dans tout le village.

M. ■■■■■ confirme qu'il y a bien un projet de 30km/h dans tout le village, mais il dit aussi qu'il faut rester prudent car cela diminue aussi le temps d'intervention des services de secours. Il ne faut pas porter préjudice aux sapeurs-pompiers. Les sapeurs-pompiers lorsqu'ils partent de la maison n'ont pas le droit de rouler plus vite, et avec feux bleus c'est seulement 10km/h de plus au maximum. Il faut également attendre le retour de l'étude de mobilité douce.

M. ■■■■■ demande la raison pour laquelle toute la Rue de la Gare n'est pas à 30km/h. Les gens roulent vite à la sortie de la zone.

M. ■■■■■ précise qu'il faut attendre que tous ces chantiers se stabilisent et mettre les choses en place petit à petit. C'est possible que dans le futur toute la rue soit mise à 30 km/h.

Mme ■■■■■ remercie le Conseil municipal pour la mise en place de la zone 20km/h.

M. ■■■■■ demande si la commune n'a pas un radar, qui permettrait de mettre des amendes. M. ■■■■■ répond que c'est un radar pédagogique. Cela nous donne beaucoup d'informations, notamment par rapport au nombre de véhicules et de leur vitesse. Il faut demander à la police cantonale pour avoir un radar qui permet d'amender.

M. ■■■■■ demande s'il n'est pas possible de faire des marquages plus importants au sol ? Apposer des lignes en travers de la route serait déjà une belle amélioration.

M. ■■■■■ répond que la commune ne voulait pas investir de trop grandes sommes dans de la peinture sachant que des travaux auront lieu prochainement sur ces rues.

M. ■■■■■ dit qu'en date du 8 mars, il a lu dans le journal que l'on faisait des aurevoirs aux concierges avec des éloges. Tous les enseignants étaient présents, certains parents également. M. ■■■■■ est surpris qu'après 15 ans de service, M. ■■■■■ quitte son poste. M. ■■■■■ a entendu dire qu'il avait été licencié et pour être licencié après 15 ans, il faut certainement avoir commis une faute grave selon lui. M. ■■■■■ demande si lui en tant que citoyen, il peut connaître le motif du licenciement.

M. ■■■■■ répond que le Conseil municipal ne peut pas donner d'information à ce sujet. Il y a des départs et arrivés comme dans toutes communes, et nous devons faire avec.

M. [REDACTED] précise que lors de la dernière assemblée communale, il y avait à l'ordre du jour la présentation de ce pavillon. Il estime que la présentation du projet aurait pris une autre tournure si la population avait été mise au courant ce jour-là.

M. [REDACTED] répond que le projet de rénovation du cabanon avait été présenté. Proposition qui a aussi déjà été refusée par l'assemblée.

M. [REDACTED] souhaite connaître la raison pour laquelle le panneau 30km/h au début de la Rue des Prés n'est plus là.

M. [REDACTED] pense qu'il est toujours là.

M. [REDACTED] demande si la problématique des Rue Crétat Sombeval et Crétat Sonceboz a pu être étudié, car il y a toujours beaucoup de livreurs qui se trompent. M. [REDACTED] dit qu'il en prend note et cela sera traité au plus vite.

Une personne a constaté que le panneau d'entrée du village depuis le Pierre-Pertuis se trouvait par terre dans le champ. M. [REDACTED] dit qu'il en prend note et que la voirie ira vérifier.

M. [REDACTED] remercie les citoyens présents pour leur participation et relève l'important taux de présence. Il souhaite de belles fêtes de Pâques à toutes et tous et une bonne rentrée.

La parole n'étant plus demandée, le Président annonce la fin de l'assemblée municipale. Il remercie les personnes présentes pour leurs participations et leurs interventions pertinentes tout le long de cette soirée. Il souhaite également de belles fêtes de Pâques à toutes et tous et clôt l'assemblée.

L'Assemblée s'achève à 21h24.

Au nom de l'Assemblée municipale

Le Président

La Secrétaire

[REDACTED]

[REDACTED]